



Québec, le 2 mai 2013

Monsieur John Smith
4065, rue Robert-Latouche
Québec (Québec) G1P 3C8

Objet : Transfert de logement

N/Réf. : 2012-00016

Monsieur,

La présente est pour vous aviser que vous devez être relogé(e) à l'adresse suivante: 3842, rue Des Thuyas, app. 3, Québec (Québec) G1G 1V3, (2cc), tel que stipulé à l'article 1990 du Code civil du Québec:

« Le locateur peut, en tout temps, reloger le locataire qui occupe un logement d'une catégorie autre que celle à laquelle il aurait droit dans un logement approprié, s'il lui donne un avis de trois mois.

Le locataire peut faire réviser cette décision par le tribunal dans le mois de la réception de l'avis ».

Selon le règlement de location, un montant maximum de 400 \$ vous sera alloué pour vous aider à assumer certains frais (téléphone, câble, changement d'adresse, etc.) **mais sur présentation des pièces justificatives seulement.**

Nous vous rappelons que le locataire doit laisser son logement actuel **en bon état de propreté.** À défaut, le locateur pourra prendre les recours nécessaires (Article 1911 C.c.Q.).

Vous devez **7 jours** suivant la réception de la présente, **informer l'Office de votre acceptation ou de votre refus d'occuper le logement.**

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter le soussigné.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Karl Morand
Agent de location
Téléphone : 418 266-2100